



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 535'000. – TTC, pour la réfection du Chemin Pré des Sauges à Etagnières

N° 27/06/2020 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les commissions « *Gestion et Finances* » ainsi que « *Infrastructures et Environnement* » ont été reçues, en date du 20 mai dernier, par M. Pascal Favre, syndic et responsable du dicastère **FINANCES** et M. Pierre Valet, municipal responsable du dicastère **INFRASTRUCTURES**.

En ouverture de séance et après les souhaits de bienvenue, M. le syndic invite M. Pierre Valet à nous présenter la partie ouvrage du projet.

M. Valet nous distribue le plan du secteur concerné, plan réalisé par un géomètre. Sur la base de ce plan, nous prenons connaissance du projet ainsi que de l'ensemble des travaux qui seront engagés, pour la réfection du chemin Pré des Sauges ainsi que la création d'un trottoir. C'est ce volet du préavis qui sera rapporté par la commission infrastructures et environnement.

Ensuite, à l'attention de notre commission, M. Pascal Favre nous commente la partie financière de ces travaux, dont le coût est estimé à **CHF 535'000. – TTC**. Il précise que vu la complexité du projet, la Municipalité a engagé un bureau d'ingénieurs-géomètres, pour l'étude et la conduite du chantier. Si le crédit d'ouvrage est accepté par le Conseil communal, ce bureau d'ingénieurs-géomètres sera mandaté, pour établir les soumissions et les adresser aux entreprises de divers corps de métiers nécessaires à la réalisation du projet. (Génie civil, éclairage public, marquage routier, aménagements paysagers, etc).

Le montant de la présente demande de crédit est basé sur une estimation des coûts, estimation effectuée par le Bureau Courdesse & Associés, Ingénieurs et Géomètres SA. Cette estimation tient compte de divers et imprévus, de l'ordre de 5% ainsi que 15% d'arrondis soit une réserve totale de CHF 86'500. -- . Cependant, elle ne tient pas compte du coût de l'expropriation partielle et nécessaire, des parcelles touchées par la route et le trottoir. L'emprise sur les parcelles privées est estimée, selon le plan qui nous été remis, à 132 m2. Néanmoins, nous sommes d'avis que le montant des réserves cité ci-avant, peut également servir au financement du coût des expropriations.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent pas du préavis de la Municipalité.

Le Conseil communal d'Etagnières :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Oui le rapport de la commission infrastructures et environnement
- Oui le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Décide

- D'autoriser la Municipalité à acquérir 132 m2 des parcelles 315, 563, 884 et 885 à grouper avec le domaine public communal et de procéder aux démarches nécessaires à cet effet
- D'autoriser la constitution de tout acte lié au projet
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de **CHF 535'000.- TTC** pour la réfection du Chemin Pré des Sauges à Etagnières.
- D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.

La dépense sera financée par la trésorerie courante pour tout ou partie ou par recours à l'emprunt.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif au chapitre 430 Réseau routier, compte 430.501.08 : Crédit d'ouvrage route et trottoir Pré des Sauges.

La dépense sera amortie sur une période de 30 ans. L'amortissement annuel de CHF 18'000.- et les éventuels intérêts seront comptabilisés au chapitre 430 – Réseau routier, dès l'exercice qui suivra l'année de la réalisation des travaux.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF 9'850'000.- jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF 535'000.-

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF 9'315'000.--

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2020 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 18 juin 2020.

Au nom de la Commission de gestion et des finances

Philippe Isaaz
Président

Catherine Chambettaz
Vice-présidente

Laurent Vaney
Membre

Marie Candil
Suppléante

Etagnières, le 18 juin 2020